

Agenda 21 du Conseil Général du Pas-de-Calais

1^{er} Programme d'actions (2008-2011)





Un Agenda 21 Pour le Pas-de-Calais

Plus personne ne peut aujourd'hui nier que notre mode de vie, notre mode de croissance et de développement n'est pas durable pour tous.

Face à l'épuisement des ressources naturelles, à la détérioration des écosystèmes, au changement climatique, aux disparités entre les Nations et au sein même de ces Nations (pauvreté, illettrisme, sous-alimentation, insalubrité, inégalités économiques), votre Département a décidé de ne faire preuve d'aucun fatalisme.

En choisissant d'initier une démarche d'Agenda 21 local, le Département du Pas-de-Calais s'engage dans un véritable plan d'actions pour mettre en pratique le développement durable, synonyme de solidarité.

Fruits de l'implication et de l'ambition de tous les acteurs, élus, agents et partenaires, les 62 actions déclinées dans notre premier programme concernent ainsi l'ensemble des politiques départementales.

Citons par exemple l'introduction de la clause sociale et des critères environnementaux dans les marchés publics, la construction de bâtiments exemplaires en matière de conception bioclimatique, l'introduction de la saisonnalité et de la qualité biologique dans les restaurants des collèges, la promotion des modes doux de déplacement...

La réussite de ce 1^{er} programme d'actions nécessitera la mobilisation de tous : c'est en effet seulement ensemble que nous pourrons répondre à l'ambition de notre Projet Stratégique Départemental et offrir au Pas-de-Calais un avenir réellement solidaire, innovant et durable !



Dominique DUPILET
Président du Département
du Pas-de-Calais



Hervé POHER
Vice-Président chargé
de l'Agenda 21



Document imprimé
- sur papier 100% recyclé, aux fibres non blanchies au chlore.
- conformément au label IMPRIM'VERT qui implique l'élimination des déchets dangereux (solvants, fixateurs et révélateurs de plaques...), le stockage des liquides dangereux en rétention et l'abandon des produits toxiques.

EDITO	1
DE LA PLANETE AU PAS-DE-CALAIS	6
62 ACTIONS POUR CONCRETISER L'AMBITION D'UN PAS-DE-CALAIS INNOVANT, SOLIDAIRE ET DURABLE	7/8



PROTEGER LA PERSONNE ET SON CADRE DE VIE

DEVELOPPER DES EXPERIENCES INNOVANTES EN MATIERE D'INSERTION

- Action 1 : Promouvoir une nouvelle politique d'insertion par l'emploi en répondant à la particularité du remplacement des personnels chargés de l'entretien général dans les collèges et les bâtiments du Conseil Général **9**
- Action 2 : Vers la professionnalisation des publics en insertion sur les métiers du service à la personne **10**

FAVORISER ET PROMOUVOIR LE BOISEMENT ET LA PLANTATION DE HAIES

- Action 3 : Un nouvel Oxygène 62 pour plus de plantations **11**
- Action 4 : Planter les dépendances vertes de voiries **12**

VERS UN SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION ET DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS

- Action 5 : Concourir à la réalisation de la trame verte **13**
- Action 6 : Concourir au développement de la trame bleue **14**
- Action 7 : Vers l'éco-certification de l'aménagement et de la gestion des espaces naturels **15**

PROTEGER ET PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU

- Action 8 : Organiser la protection, la production et la distribution de l'eau potable **16**
- Action 9 : Créer un observatoire de l'eau en Pas-de-Calais **17**
- Action 10 : Protéger la ressource en eau dans les secteurs de champs captants fragilisés **18**
- Action 11 : Vers une gestion écologique des eaux de surface **19**
- Action 12 : Favoriser les techniques de récupération des eaux pluviales et d'économie d'eau potable **20**

AMELIORER LA GESTION DES DECHETS MENAGERS

- Action 13 : Vers la révision du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et la création d'un observatoire départemental **21**

PREVENIR LA PRECARITE ENERGETIQUE DES MENAGES EN DIFFICULTE

- Action 14 : Sensibiliser les bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement aux économies d'énergies **22**
- Action 15 : Prendre en compte la performance énergétique des logements dans la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action en faveur du Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) **23**

RELEVER LE DEFI DE L'ENERGIE

- Action 16 : Développer les énergies renouvelables dans les bâtiments du Conseil Général 24
- Action 17 : Réaliser un audit énergétique des collèges et définir un programme d'amélioration thermique 25
- Action 18 : Maîtriser la demande en énergie dans les bâtiments du Conseil Général 26
- Action 19 : Développer un partenariat avec la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais 27

PROMOUVOIR ET CONSTRUIRE DES BATIMENTS PERFORMANTS POUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT

- Action 20 : Mettre en œuvre un référentiel de qualité énergétique et environnementale du bâtiment (QEEB) 28
- Action 21 : Analyser le cycle de vie des matériaux utilisés dans les constructions du Conseil Général pour généraliser le raisonnement en coût global 29
- Action 22 : Expérimenter la construction de bâtiments exemplaires en matière d'utilisation des techniques de conception bioclimatique 30

LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

- Action 23 : Contribuer à la mise en œuvre du Plan climat régional 31

SOUTENIR LA FILIERE APICOLE ET SENSIBILISER A LA NECESSAIRE PRESERVATION DE L'ABEILLE

- Action 24 : Soutenir la filière apicole 32
- Action 25 : Participer à l'opération nationale « l'abeille, sentinelle de l'environnement » 33

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DES FEMMES ET DES HOMMES DU PAS-DE-CALAIS

RENFORCER LA SENSIBILISATION DES COLLEGIENS

- Action 26 : Développer des démarches Agenda 21 dans les collèges 34

FAVORISER LA QUALITE DE L'ALIMENTATION ET L'ACTIVITE PHYSIQUE DES COLLEGIENS DU PAS-DE-CALAIS

- Action 27 : Introduire la saisonnalité et la qualité biologique des aliments dans les restaurations collectives des collèges 35
- Action 28 : Promouvoir l'alimentation et l'activité physique comme facteurs de préservation du capital santé auprès des collégiens 36

CONJUGUER DEVELOPPEMENT DURABLE ET ORGANISATION D'EVENEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

- Action 29 : Favoriser le développement maîtrisé des sports de nature 37
- Action 30 : Prendre en compte les objectifs du développement durable dans les manifestations sportives et culturelles 38

FAVORISER L'INFORMATION DES POPULATIONS SUR LES LOGIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Action 31 : Développer la formation et la sensibilisation des personnels du Conseil Général aux logiques du développement durable 39
- Action 32 : Constituer et enrichir des fonds documentaires sur le thème du développement durable 40

- Action 33 : Généraliser les rubriques sur le thème du développement durable dans tous nos médias de communication 41

RENFORCER L'INTEGRATION DES PERSONNES DEPENDANTES ET HANDICAPEES

- Action 34 : Favoriser l'emploi de travailleurs handicapés 42
- Action 35 : Définir des politiques pour les personnes dépendantes intégrant les objectifs du développement durable 43



VALORISER LE TERRITOIRE, LES INITIATIVES ET L'EXCELLENCE DU PAS-DE-CALAIS

VERS L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Action 36 : Vers la sobriété en matière de consommation de papier 44
- Action 37 : Travailler à la réduction et au recyclage des déchets du Conseil Général 45
- Action 38 : S'engager pour la mise en œuvre d'un plan de déplacement entreprise 46
- Action 39 : Vers une charte de l'éco-agent 47
- Action 40 : Adopter une communication plus éco-responsable 48
- Action 41 : Eviter les opérations en opposition avec les principes du développement durable 49

DEVELOPPER UNE COMMANDE PUBLIQUE DURABLE ET RESPONSABLE

- Action 42 : S'investir dans la commande publique socialement responsable 50
- Action 43 : Vers l'introduction de critères environnementaux dans les achats départementaux 51

MODIFIER LES CRITERES D'ATTRIBUTION D'AIDES

- Action 44 : Mettre en œuvre la bonification des subventions en fonction du respect de critères de développement durable 52

S'ENGAGER POUR UNE POLITIQUE TOURISTIQUE DURABLE

- Action 45 : Vers la prise en compte des objectifs de développement durable (éco-construction, tourisme et handicap) dans la politique départementale en faveur de l'hébergement touristique 53
- Action 46 : Pour un Comité Départemental de Tourisme éco-responsable 54
- Action 47 : Pour une formation des acteurs du tourisme aux logiques du développement durable 55
- Action 48 : Encourager les labels environnementaux dans l'hébergement touristique 56

ENCOURAGER LA MUTATION AU SEIN DU MONDE AGRICOLE

- Action 49 : Soutenir les structures régionales impliquées dans le développement de l'agriculture biologique 57
- Action 50 : Faire évoluer la politique d'intervention du Conseil Général en matière d'aides financières aux travaux connexes à l'aménagement foncier 58

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE ROUTIERE INTEGRANT LES LOGIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Action 51 : Développer le fauchage adapté des bords de route et des espaces départementaux 59
- Action 52 : Supprimer rapidement l'utilisation de pesticides pour la gestion des bords de routes départementales 60
- Action 53 : Renforcer et affirmer nos pratiques de recyclage de matériaux en matière de création de chaussées 61

FAVORISER UNE POLITIQUE URBANISTIQUE DURABLE

- Action 54 : Soutenir et valoriser les structures qui promeuvent un urbanisme durable, peu dévoreur d'espace 62
- Action 55 : Favoriser la prise en compte du développement durable dans les projets de zones d'activités 63
- Action 56 : Protéger les espaces agricoles et naturels périurbains 64

ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DE LA MOBILITE

- Action 57 : Accompagner la réalisation du Canal Seine-Nord Europe 65
- Action 58 : Repenser les modes de déplacement, favoriser l'intermodalité, la multimodalité et renforcer l'attractivité des transports en commun 66
- Action 59 : Vers la révision du schéma départemental des aménagements cyclables 67
- Action 60 : Mettre en place une politique de transports interurbains sociale 68

AMENAGER ET VALORISER NOS SITES REMARQUABLES

- Action 61 : Réaliser une opération exemplaire sur le Grand Site des Deux Caps 69

DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE PROJETS AVEC LES TERRITOIRES

- Action 62 : Contractualiser avec les intercommunalités sur un projet de développement durable 70



DE LA PLANÈTE AU PAS-DE-CALAIS...



Depuis les années 1990, conférences et accords internationaux consacrés aux changements climatiques, à la diversité biologique et aux dégâts écologiques en général, se multiplient. Le constat dressé par les organisations internationales est univoque : le modèle de développement de nos sociétés n'est ni soutenable, ni viable. Non seulement il met en danger la diversité du vivant, provoque l'épuisement des ressources naturelles et menace l'équilibre du climat et des écosystèmes, mais il est aussi profondément inégalitaire.

Ces conférences et accords internationaux proposent de revisiter les conceptions sur lesquelles repose le développement de nos sociétés. Le terme anglo-saxon de « **sustainable development** » apparaît pour la première fois dans un rapport publié en 1980 par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et par le Fonds Mondial pour la Nature (FMN). Ce terme sera repris, traduit et défini dans un rapport de la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, intitulé « Our Common Future » (Notre avenir à tous), publié en 1987 sous la présidence de Mme BRUNTLAND. Ce rapport interpelle sur l'idée d'une croissance illimitée dans un monde fini, et incite désormais à concevoir un mode de développement reposant sur la participation citoyenne et sur la prise en compte simultanée des logiques économiques, sociales et environnementales.

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». (Rapport BRUNTLAND – 1987).

Au Sommet international sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre) organisé à Rio de Janeiro en 1992, 173 pays reconnaissent la nécessité vitale d'agir et adoptent un texte fondateur organisé en 27 principes, intitulé

« Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ». Cette déclaration précise la notion de développement durable, incite les pays à s'engager sur cette voie en leur donnant les impératifs à respecter. Les Chefs d'État réunis adoptent également un **programme d'actions mondial pour le XXI^{ème} siècle, nommé Agenda 21**, proposant en 40 chapitres et 2500 recommandations la mise en œuvre des principes de la déclaration. Le chapitre 28 de l'Agenda 21 mondial souligne le rôle important des collectivités locales des Etats signataires, dont la France, pour mettre en œuvre sur les territoires les principes de la déclaration de Rio au travers d'Agendas 21 locaux. *« L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé et de l'analphabétisme, et à la détérioration continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être. Mais si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrions satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère. Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul, mais la tâche est possible si nous œuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable »* (Nations unies – Action 21 – Chapitre 1 – 1.1).



En s'engageant dans une démarche d'Agenda 21 local, le Conseil Général s'inscrit dans ce contexte international aux déclinaisons européennes et nationales. « Penser global, agir local », tel est le principe guide de notre Agenda 21 départemental.

Le présent document expose la démarche d'Agenda 21 initiée par le Conseil Général du Pas-de-Calais et détaille les 62 actions pratiques qui composent le premier programme 2008-2011. Ce programme fera l'objet d'une évaluation annuelle, permettant de réorienter les actions pour atteindre les objectifs fixés.



62 ACTIONS POUR CONCRETISER L'AMBITION D'UN PAS-DE-CALAIS INNOVANT, SOLIDAIRE ET DURABLE

Le Projet Stratégique Départemental en quelques lignes...

Le Pas-de-Calais a développé les fondements politiques de son action dans son projet stratégique départemental, lequel formule l'ambition du Conseil Général : **faire du Pas-de-Calais en 2020 un Département au développement solidaire, innovant et durable**. La simplicité de la formule repose toutefois sur une multitude d'engagements, intimement liés les uns aux autres, dont l'Agenda 21 est le premier.

Cette ambition du Conseil Général se décline selon **3 lignes de force**, qui font figure à la fois de décision et de guide :

- Nous avons l'ambition d'être un Département qui protège la personne et son cadre de vie.
- Nous avons l'ambition d'être un Département qui favorise l'épanouissement des femmes et des hommes du Pas-de-Calais.
- Nous revendiquons l'excellence du Département et avons l'ambition d'organiser son rayonnement.

Pour le Conseil Général, le développement durable n'est pas un slogan. Lorsqu'il annonce vouloir faire du Pas-de-Calais, à l'horizon 2020, un Département au développement solidaire, innovant et durable, il a pleinement conscience des tensions que porte en elle l'idée même de développement durable.



L'Agenda 21 décliné selon les 3 axes du Projet Stratégique Départemental

- Protéger la personne et son cadre de vie : 25 actions
- Favoriser l'épanouissement des femmes et des hommes du Pas-de-Calais : 10 actions
- Valoriser le territoire, les initiatives et l'excellence du Pas-de-Calais : 27 actions



Des actions qui contribuent aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental

1. Révéler, accompagner et ancrer les talents
2. Permettre à tous de participer à la création de richesses
3. Valoriser et ménager les ressources
4. Œuvrer à l'épanouissement et à l'émancipation de tous par la culture et le sport
5. Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable
6. Accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales
7. Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Ces orientations ont été choisies par le Conseil Général pour répondre aux enjeux identifiés dans le cadre d'un diagnostic exhaustif du territoire.



18 mois pour construire le premier programme d'actions de l'Agenda 21

- **Décembre 2006** : Débat d'Orientation Budgétaire - Volonté du Conseil Général d'engager une démarche Agenda 21
- **Janvier 2007** : Recrutement d'un Chef de projet Agenda 21
- **Janvier à Octobre 2007** : Organisation de la démarche, sensibilisation en interne avec en point d'orgue la réunion des ateliers de l'Agenda 21. Construction collective du programme d'actions par les élus, les agents, et les partenaires (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, Eden 62, Comité Départemental de Tourisme, Régie Départementale de Transports, Association pour le Développement de l'Innovation et de la Technologie dans le Pas-de-Calais)
- **Décembre 2007** : Débat d'Orientation Budgétaire - Validation des orientations pour la mise en œuvre de l'Agenda 21
- **Janvier à Avril 2008** : Déclinaison opérationnelle par les services Départementaux des orientations pour la mise en œuvre de l'Agenda 21
- **Mai 2008** : Examen du programme d'actions par les élus, dans chaque Commission du Conseil Général
- **Juin 2008** : Adoption du premier programme d'actions 2008-2011 de l'Agenda 21 par le Conseil Général



Le Conseil Général sur la voie du développement durable, avant la construction de son agenda 21

- 17 actions déjà engagées
 - 19 actions nouvelles engagées en 2008
 - 26 actions dont les réflexions de mise en œuvre sont engagées en 2008
- ... de nouvelles actions impulsées lors des révisions successives du programme d'actions de l'Agenda 21 du Pas-de-Calais.**



La réalisation du programme

- Des Commissions d'élus compétentes pour impulser, orienter la mise en œuvre des actions et évaluer l'évolution du programme :

- **1^{ère} Commission** : Développement économique, Insertion par l'emploi, Tourisme, Recherche et Enseignement supérieur,
- **2^{ème} Commission** : Affaires sociales et familiales, Santé et Logement,
- **3^{ème} Commission** : Education, Culture, Jeunesse et Sports,
- **4^{ème} Commission** : Infrastructures et Transports,
- **5^{ème} Commission** : Agriculture et Ruralité,
- **6^{ème} Commission** : Environnement et Développement Durable,
- **7^{ème} Commission** : Finances, Administration Générale et Prospective.

- Des services du Conseil Général identifiés pour la mise en œuvre des actions.
- Déjà plus de 40 partenaires identifiés (collectivités, services de l'Etat, associations, syndicats mixtes, chambres consulaires, établissements publics...).
- Des indicateurs pour évaluer, orienter, et proposer de nouvelles actions.



Développer des expériences innovantes en matière d'insertion

Action 1

Promouvoir une nouvelle politique d'insertion par l'emploi en répondant à la particularité du remplacement des personnels chargés de l'entretien général dans les collèges et les bâtiments du Conseil Général

➔ Description

Le Département assure les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement, et d'entretien général et technique dans les 126 collèges dont il a la charge. A ce titre, il assure le recrutement des Adjointes Techniques Territoriales des Etablissements d'Enseignement qui assurent ces missions. En cas d'absence de ces personnels, le Département est également compétent pour assurer suppléance et remplacement.

Pour assurer ces compétences récemment transférées par l'Etat, le Conseil Général du Pas-de-Calais a souhaité mettre en œuvre une nouvelle forme de gestion du remplacement, recourant à des salariés en insertion, bénéficiaires du RMI. Ce dispositif s'inscrit en liaison étroite avec les politiques d'insertion dont le Conseil Général a par ailleurs la charge, et vise à garantir la qualité de l'accueil et de travail des élèves et des agents de la communauté éducative, par un meilleur taux de couverture des absences maladie.

Plusieurs principes participent de sa mise en œuvre :

- Prise en compte des spécialités exercées (entretien général, cuisine, technique),
- Gestion territorialisée des personnels intervenant en suppléance et en remplacement (neuf territoires du Département du Pas-de-Calais),
- Travail en synergie avec les structures d'insertion par l'emploi (associations intermédiaires).

Le développement d'une application informatisée pour la gestion des suppléances et des remplacements permet un lien direct entre chaque collège, la Direction de l'Education et des Collèges (DEC), et la Direction des Ressources Humaines.

Une évaluation des intervenants des associations intermédiaires est réalisée en vue de leur intégration dans un « vivier » de la DRH, destiné au remplacement. Le dispositif permet aux salariés en insertion des associations intermédiaires d'accéder à l'emploi durable, en particulier par l'expérience et le savoir-faire acquis notamment dans le cadre de leurs missions au sein des établissements. Le Conseil Général du Pas-de-Calais privilégie ainsi une démarche d'insertion qui s'oppose à une logique de précarisation de l'emploi, tout en répondant à des besoins précis et occasionnels des collèges.

Au 31 décembre 2007, 29 associations intermédiaires sont entrées dans le dispositif, 100 % des collèges l'ont utilisé, plus de 25 000 heures de mise à disposition ont été réalisées (taux de couverture des agents chargés de l'entretien général proche de 85%), et 52 bénéficiaires du RMI, salariés en insertion dans les associations intermédiaires ont été repérés, évalués puis recrutés, dont 18 d'entre eux à titre définitif.

Le Pas-de-Calais est le premier Département en France à avoir mis en œuvre un tel dispositif novateur qui œuvre pour l'insertion par l'activité économique. D'autres Départements engagent la réflexion. Depuis avril 2007, le dispositif est décliné pour les agents d'entretien ménager des sites déconcentrés du Conseil Général.

➤ Pilotage de l'action

- 1^{ère} Commission (développement économique, insertion par l'emploi, tourisme, recherche et enseignement supérieur)
- 3^{ème} Commission (éducation, culture, jeunesse et sports)
- 7^{ème} Commission (finances, administration générale et prospective)
- Direction des Ressources Humaines

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Direction de l'Education et des Collèges
- Direction du Développement Social
- Direction des Achats et de la Logistique
- Direction des Services Territoriaux Entretien et Maintenance
- Maisons du Département Infrastructures
- Maisons du Département Solidarité

➤ Etat d'avancement

Action déjà engagée

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Nombre de bénéficiaires du RMI recrutés dans les collèges
- Nombre de bénéficiaires du RMI recrutés dans les bâtiments du Conseil Général

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1:** Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **2:** Permettre à tous de participer à la création de richesses
- **7:** Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie



Développer des expériences innovantes en matière d'insertion

Action 2

Vers la professionnalisation des publics en insertion sur les métiers du service à la personne

↳ Description



Le Conseil Général initie un projet visant à articuler la création d'établissements de service à la personne et le recrutement de publics en difficulté. La création annuelle de 400 places d'accueil pour les personnes âgées ou handicapées lors de la construction ou l'extension d'établissements représente potentiellement la création de 300 emplois. Sur la base de ce constat, il s'agit dans un premier temps d'identifier les besoins en personnel (auxiliaires de vie, aides-soignantes, agents de service hospitalier) et d'effectuer un rapprochement avec l'offre d'insertion (bénéficiaires de minimas sociaux).

Ce projet transversal, mêlant les problématiques de l'insertion et celles des métiers du service à la personne, s'effectuera en partenariat avec le Conseil Régional, dans le cadre du schéma régional de formation médico-sociale, avec les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), et en concertation avec les fédérations d'usagers et les établissements d'accueil.

Ce projet inclut la mise en œuvre d'une expérimentation sur quelques sites pilotes à partir de 2009-2010.

➤ Pilotage de l'action

- 1^{ère} commission (développement économique, insertion par l'emploi, tourisme, recherche et enseignement supérieur)
- 2^{ème} commission (affaires sociales et familiales, santé et logement)
- Direction du Développement Social

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Direction des personnes âgées, des personnes handicapées et de la santé
- Maisons du Département Solidarité

➤ Partenaire(s)

- Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais
- Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS)
- Etablissements d'accueil des personnes dépendantes.

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat d'avancement du projet
- Résultats de l'expérimentation

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1:** Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **2:** Permettre à tous de participer à la création de richesses
- **7:** Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Favoriser et promouvoir le boisement et la plantation de haies

Action 3

Un nouvel Oxygène 62 pour plus de plantations

↳ Description



Avec un taux de boisement de l'ordre de 8 %, le Département du Pas-de-Calais figure parmi les départements les moins boisés de France. Dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda 21, le Conseil Général du Pas-de-Calais souhaite favoriser le boisement sur son territoire au travers d'une évolution de son programme Oxygène 62.

Ce nouveau programme apporte des réponses à trois enjeux identifiés sur le territoire :

- la lutte contre les inondations et l'érosion des sols,
- le boisement et la recomposition paysagère,
- les plantations à caractère patrimonial (vergers conservatoires).

➤ Pilotage de l'action

- 6^{ème} Commission (environnement et développement durable)
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Maisons du Département Développement Local

➤ Partenaire(s)

- Centre Régional des Ressources Génétiques

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Linéaire annuel de haies plantées
- Superficie annuelle de boisements réalisés

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **3:** Valoriser et ménager les ressources



Favoriser et promouvoir le boisement et la plantation de haies

Action 4

Plantation des dépendances vertes de voiries

➔ Description



Les accotements des routes départementales et certains de leurs délaissés constituent des propriétés départementales pouvant accueillir de nouvelles plantations, dans le respect des conditions de sécurité routière. Sur ces espaces, le Conseil Général mène en 2008 une expérimentation visant la mise en place de plantations, sous la forme de haies ou d'alignement d'arbres de haute-tige, et intégrant les contraintes liées à la sécurité routière ou à la proximité des propriétés voisines.

En supplément des apports indéniables en matière de qualité paysagère, de diversité biologique, de refuge pour la faune et la flore locale, ces plantations pourraient faire l'objet d'un plan de gestion en vue de leur exploitation sous forme de combustible bois (bois décheté ou plaquettes, par exemple).

En fonction des résultats de cette expérimentation et afin d'envisager la généralisation de cette action, un inventaire des propriétés départementales pouvant être l'objet de plantations sera réalisé.

Les travaux de plantation seront confiés à des établissements favorisant l'emploi de personnes handicapées (Etablissement et Service d'Aide par le Travail – ESAT) ou ayant recours à l'emploi de personnes en insertion (entreprise ou association d'insertion).

➤ Pilotage de l'action

- 4^{ème} Commission (infrastructures et transports)
- Direction des Services Territoriaux Entretien et Maintenance

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Mission Energies Renouvelables
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable
- Maisons du Département Infrastructures

➤ Etat d'avancement

Action engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Nombre de kilomètres de haies/d'arbres en alignement plantés annuellement
- Volume de combustible-bois produit lors de la coupe

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1:** Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **2:** Permettre à tous de participer à la création de richesses
- **3:** Valoriser et ménager les ressources
- **7:** Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Vers un schéma départemental de gestion et de préservation des espaces naturels

Action 5

Concourir à la réalisation de la trame verte

Le Conseil Général est compétent en matière d'acquisition et de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Depuis la mise en place de cette politique, il a procédé à l'acquisition de 1 700 hectares d'ENS et a inscrit près de 2 200 km au titre des itinéraires de randonnée (1 700 km d'itinéraires pédestres, 470 km de chemins équestres). Par ailleurs, il finance la mise en valeur de ses ENS, mais aussi celle des propriétés du Conservatoire du littoral, au moyen du syndicat mixte Eden 62. Ces espaces représentent un total de 4 300 hectares.

En outre, le Conseil Général du Pas-de-Calais s'est engagé, à l'initiative du Conseil Régional et aux côtés de son homologue du Nord, dans un projet de coopération régionale intitulé « trame verte et bleue » visant la reconquête de la biodiversité en région Nord-Pas-de-Calais.

➔ Description



Aux moyens de sa politique relative aux ENS, le Conseil Général concourra à la réalisation de la trame verte. Il optimisera sa politique foncière en matière d'acquisition d'ENS en répondant à trois objectifs :

- réviser les zones de préemption en repérant prioritairement les zones à forte valeur ou à fort potentiel écologique, et en supprimant les zones de moindre valeur écologique,
- mettre en œuvre des démarches concertées d'acquisition avec d'autres partenaires qui disposent d'outils permettant la maîtrise foncière de l'espace (Conservatoire des sites, Conservatoire du littoral, EPCI, communes, EPF),
- mener une réflexion pour dynamiser les acquisitions dans les zones les plus intéressantes.

Les ENS ne constituant pas les seuls espaces naturels du Département, le Conseil Général souhaite approfondir sa connaissance de l'ensemble des espaces naturels du Pas-de-Calais en réalisant un atlas départemental. Il engage, dès 2008, des démarches partenariales avec le Centre régional de phytosociologie (connaissance scientifique des habitats et veille), avec le Conservatoire des sites (partage de données) ou encore avec le Conseil scientifique de l'environnement (connaissance des zones humides...).

Le Conseil Général, par le biais du syndicat mixte Eden 62, mènera une réflexion (mise en place d'une veille) sur les objectifs à avoir en matière de biodiversité à l'échelle départementale, voire également sur une stratégie à définir en fonction des connaissances sur le changement climatique.

Enfin, toujours dans le cadre de son concours à l'élaboration de la trame verte régionale, le Conseil Général réalisera un diagnostic sur l'utilisation potentielle de certains itinéraires de randonnée pédestre comme supports de corridors biologiques.

➤ Pilotage de l'action

- 6^{ème} Commission (environnement et développement durable)
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable (Service des Espaces Naturels)

➤ Partenaire(s)

- Conseil Régional
- Conseil Général du Nord
- Conservatoire des sites
- Eden 62
- Etablissement Public Foncier Nord/Pas-de-Calais
- Conservatoire du Littoral
- Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
- Comité Départemental de Randonnée Pédestre
- Agence de l'eau Artois-Picardie
- Conseil scientifique de l'environnement
- Centre Régional de phytosociologie
- Communes
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunales

➤ Etat d'avancement

Action engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Effectivité de la révision des zones de préemption
- Résultats de l'optimisation de la politique d'acquisition foncière
- Etat de réalisation de l'Atlas départemental des espaces naturels départementaux
- Etat de réalisation du diagnostic sur l'utilisation des itinéraires de randonnée comme supports de corridors biologiques

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **3:** Valoriser et ménager les ressources

Vers un schéma départemental de gestion et de préservation des espaces naturels

Action 6

Concourir au développement de la trame bleue

↳ **Description**

Afin de concourir au projet de développement d'une trame bleue régionale, le Conseil Général du Pas-de-Calais propose de porter une attention particulière à la problématique des zones humides et des rivières dans le cadre du travail en cours de redéfinition des zones de préemption.

Il contribuera par ailleurs à la concrétisation d'une trame bleue régionale de qualité en développant sur son territoire départemental les conditions d'une gestion écologique des eaux de surface (Cf. action 11).

➤ **Pilotage de l'action**

- 6^{ème} Commission (environnement et développement durable)
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable

➤ **Partenaire(s)**

- Conseil Régional
- Conseil Général du Nord
- Conservatoire des sites
- Eden 62
- Etablissement Public Foncier Nord / Pas-de-Calais,
- Conservatoire du Littoral
- Agence de l'eau Artois-Picardie
- Conseil scientifique de l'environnement
- Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

➤ **Etat d'avancement**

Action engagée en 2008

➤ **Indicateurs pour l'évaluation**

- Etat d'avancement de l'action (Vers une gestion écologique des eaux de surface)
- Effectivité de la révision des zones de préemption

➤ **Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental**

- **3:** Valoriser et ménager les ressources



Vers un schéma départemental de gestion et de préservation des espaces naturels

Action 7

Vers l'éco-certification de l'aménagement et de la gestion des espaces naturels

↳ Description

Le syndicat mixte Eden 62, partenaire du Conseil Général dans la réalisation de sa politique relative aux Espaces naturels sensibles (ENS) départementaux, s'engage pour la mise en œuvre d'une démarche de management environnemental de l'aménagement et de la gestion des sites, destinée à limiter l'impact des activités de son organisation sur l'environnement.

Cette initiative s'appuiera sur l'EMAS (Eco-Management and Audit Scheme, système européen de management environnemental et d'audit), définissant pour les organisations un système volontaire basé sur l'amélioration continue des performances environnementales. Cela intègre la mise en œuvre de systèmes de management environnementaux, l'évaluation objective et périodique de ces systèmes, la formation et la participation active du personnel et l'information du public.

Le syndicat mixte Eden 62 adoptera une politique environnementale définissant les objectifs et les principes d'action de son organisation à l'égard de l'environnement et mènera une analyse environnementale de ses activités. Cela vise d'une part l'adaptation des modalités d'intervention de la structure sur les ENS afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, la production de déchets, l'utilisation de produits nocifs, et d'autre part l'évaluation des équipements liés à l'accueil des publics.

➤ Pilotage de l'action

- 6^{ème} Commission (environnement et développement durable)
- Syndicat mixte Eden 62

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable (Service des Espaces Naturels)
- Direction des Affaires Européennes et de Coopération Internationales

➤ Etat d'avancement

Action engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat d'avancement du système de management environnemental
- Critères d'amélioration qualitative et quantitative des performances environnementales

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 3 : Valoriser et ménager les ressources



Protéger et préserver les ressources en eau

Action 8

Organiser la protection, la production et la distribution de l'eau potable

↳ **Description**



Le Conseil Général a décidé en 2005 la réalisation d'un schéma départemental de la ressource, de la production, et de la distribution d'eau potable.

Parti du constat de l'importance stratégique de l'eau dans le développement des communes ou des agglomérations, de la nécessité d'organiser l'exploitation des zones productives sans les surexploiter et du besoin d'apporter des solutions à des collectivités soumises à des difficultés d'approvisionnement, le schéma est aujourd'hui parvenu à l'achèvement de la phase de l'état des lieux.

Dans sa seconde phase, ce schéma permettra d'établir des scénarii aboutissant à des propositions de programme d'études techniques pour la production et la distribution de l'eau potable. L'objectif de la distribution d'une eau de qualité, en quantité suffisante pour chaque habitant du Pas-de-Calais, constitue l'idée directrice de ce schéma.

➤ **Pilotage de l'action**

- 6^{ème} Commission (environnement et développement durable)
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable (DAFDD)

➤ **Direction(s) Partenaire(s)**

- Agence de l'eau Artois-Picardie

➤ **Etat d'avancement**

Action engagée en 2008

➤ **Indicateurs pour l'évaluation**

- Etat de réalisation du schéma départemental de la ressource, de la production, et de la distribution d'eau potable

➤ **Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental**

- **3** : Valoriser et ménager les ressources
- **6** : Accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales



Protéger et préserver les ressources en eau

Action 9

Créer un observatoire de l'eau en Pas-de-Calais

↳ **Description**

Dans la perspective de la concrétisation et de l'animation du schéma départemental de la ressource en eau, le Conseil Général propose la création d'un observatoire de l'eau en Pas-de-Calais. Cela permettra la mise en œuvre des préconisations du schéma, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage.

Les données de cet observatoire proviendront des informations du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE), des maîtres d'ouvrages, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, ou encore de l'Agence de l'eau. L'observatoire pourra utilement servir de structure d'alerte pour prévenir les problèmes. Il assurera également la surveillance des eaux du littoral.

L'observatoire de l'eau préfigurera ce que pourrait être le rôle du Conseil Général dans une politique raisonnée de répartition de la ressource en eau du Pas-de-Calais.

➤ **Pilotage de l'action**

- 6^{ème} Commission (environnement et développement durable)
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable

➤ **Partenaire(s)**

- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Maîtres d'ouvrages distributeurs d'eau
- Agence de l'eau Artois-Picardie

➤ **Etat d'avancement**

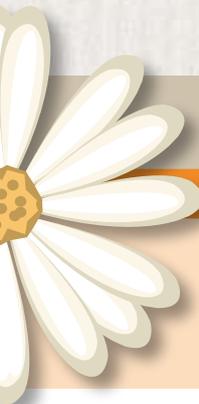
Action engagée en 2008

➤ **Indicateurs pour l'évaluation**

- Effectivité de la création de l'observatoire de l'eau en Pas-de-Calais

➤ **Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental**

- **3** : Valoriser et ménager les ressources
- **6** : Accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales



Protéger et préserver les ressources en eau

Action 10

Protéger la ressource en eau dans les secteurs de champs captants fragilisés

➔ **Description**



Dans le cadre de l'évolution de sa politique de l'eau, le Conseil Général va orienter prioritairement son action en matière d'assainissement non-collectif sur les secteurs de champs captants fragilisés par les rejets domestiques et agricoles.

L'intervention prendra la forme d'une aide apportée aux EPCI compétents, ayant créé un Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) opérationnel. La définition des zones prioritaires d'intervention s'appuiera sur la cartographie établie par le Schéma départemental de ressource en eau (Cf. Action 8) et sur les zones définies par l'Agence de l'eau.

L'aide départementale pourrait porter sur les investissements (réhabilitation du dispositif ou création pour des habitations existantes), en accompagnement des aides existantes de l'Agence de l'eau.

➤ **Pilotage de l'action**

- 6^{ème} Commission (environnement et développement durable)
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable

➤ **Partenaire(s)**

- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Service Public d'Assainissement Non-Collectif – SPANC),
- Agence de l'eau Artois-Picardie

➤ **Etat d'avancement**

Action engagée en 2008

➤ **Indicateurs pour l'évaluation**

- Nombre de dispositifs d'assainissement non-collectif subventionnés

➤ **Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental**

- **3** : Valoriser et ménager les ressources

Protéger et préserver les ressources en eau

Action 11

Vers une gestion écologique des eaux de surface

→ Description

L'évolution de la politique de l'eau, (gestion de la ressource, amélioration de la qualité des milieux, lutte contre les inondations) et la participation du Conseil Général au suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) constituent un contexte favorable à la mise en œuvre d'une gestion écologique des eaux de surface.

Pour ce qui concerne les rivières proprement dites, il s'agit pour notre Conseil Général de poursuivre la restauration pour la libre circulation des poissons migrateurs, et d'ouvrir un nouveau programme permettant aux EPCI, dans le cadre de la contractualisation, de mener des travaux d'entretien sur 500 km de rivières du Pas-de-Calais. Ce nouveau programme pour la restauration et la gestion durable des cours d'eau est l'objet d'un partenariat avec les fédérations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique pour être en accord avec les orientations du Plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles.

En matière de lutte contre les inondations, l'évolution des programmes initiés par le Conseil Général repose sur la mise en œuvre de réponses différenciées selon les problématiques locales (territoires soumis à des inondations récurrentes, amont ou aval des bassins-versants) et intégrant les objectifs relatifs au développement durable. A partir des conclusions des études dont nous disposons sera établie une liste des bassins versants identifiés comme prioritaires en matière de lutte contre les inondations.

Le Conseil Général pourrait intervenir dans le cadre des Contrats territoriaux de développement durable pour aider à la réalisation d'ouvrages de rétention. Il pourrait également intervenir dans le cadre de la réalisation des zones d'expansion de crues, en finançant les travaux de création de digues. Enfin, en dehors de ces politiques de travaux d'hydraulique dite « lourdes » parfois nécessaires pour la sécurisation des biens et des personnes, le Conseil Général permet la mobilisation des fonds du programme Oxygène 62 (Cf. action 3) pour les travaux d'hydraulique dite « douce » (fascination ou replantation de haies).

Enfin, la politique relative aux Espaces Naturels Sensibles concourt directement au maintien des zones humides (Cf. actions 5 et 6).

➤ Pilotage de l'action

- 6^{ème} Commission (Environnement et Développement Durable)
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Maisons du Département Développement Local

➤ Partenaire(s)

- Structures porteuses des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et/ou Commissions Locales de l'Eau (CLE)
- Fédérations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat de réalisation et de mise en œuvre des SAGE sur le territoire du Département
- Etat de réalisation du programme d'entretien des rivières
- Evolution des critères d'éligibilité aux programmes de lutte contre les inondations

➤ Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental

- **3** : valoriser et ménager les ressources



Protéger et préserver les ressources en eau

Action 12

Favoriser les techniques de récupération des eaux pluviales et d'économie d'eau potable

Description



Selon l'esprit qui préside à la mise en œuvre de sa nouvelle politique de l'eau, le Conseil Général du Pas-de-Calais souhaite favoriser les techniques de récupération des eaux pluviales et d'économie d'eau potable. Il se propose d'étudier systématiquement, pour chaque nouveau projet de construction et de réhabilitation lourde qu'il mènera (collèges par exemple), la possibilité d'utiliser les eaux pluviales. Il étudiera également la possibilité de réaliser des installations de récupération d'eau pluviale pour certains usages spécifiques dans ses propres bâtiments (station de lavage des véhicules...).

En matière d'économie d'eau potable, le Conseil Général s'est déjà engagé sur l'utilisation de techniques de prévention de la consommation d'eau. Il a ainsi mis en place des dispositifs d'alerte sur les consommations anormales sur 1/3 du parc des collèges. Il poursuivra cet effort en développant des programmes de sensibilisation aux économies d'eau dans les 126 collèges dont il a la charge et dans ses propres bâtiments.

Pilotage de l'action

- 4^{ème} Commission (Infrastructures et Transports)
- 6^{ème} Commission (Environnement et Développement Durable)
- Direction de l'Architecture et des Grands Travaux

Direction(s) Partenaire(s)

- Direction de l'Education et des Collèges
- Direction du Patrimoine
- Maisons du Département Infrastructures

Partenaire(s)

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement

Etat d'avancement

Action déjà engagée

Indicateurs pour l'évaluation

- Nombre de systèmes de récupération des eaux pluviales installés annuellement
- Evolution de la consommation d'eau sur la totalité du parc de collèges
- Evolution de la consommation d'eau dans les bâtiments du Conseil Général

Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental

- **3** : Valoriser et ménager les ressources

Améliorer la gestion des déchets ménagers

Action 13

Vers la révision du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et la création d'un observatoire départemental

Description



Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) relèvent de la compétence des Conseils Généraux. Les dernières évolutions réglementaires apportées aux plans départementaux ont été à l'origine d'une révision à la hausse des objectifs liés à la gestion des déchets ménagers, à atteindre à partir de 2009. Cela porte d'un part sur le recyclage des déchets, parmi lesquels ceux d'emballages, dont le taux de recyclage devra atteindre 55% au minimum en poids, ceux composés de « verre, papier, carton » pour lesquels ce taux est porté à 60%, ou encore les métaux, les plastiques et le bois pour lesquels le taux de recyclage devra respectivement atteindre 50%, 22,5%, et 15%. Cela concerne d'autre part les objectifs de valorisation ou d'incinération (installations avec valorisation énergétique), portés à 60% au minimum en poids des déchets d'emballage, et les objectifs de desserte multimodale des équipements.

Suite à ces évolutions réglementaires, le Conseil Général du Pas-de-Calais a lancé un diagnostic global, en Mars 2007, afin d'étudier l'opportunité de la révision de son propre Plan. Ce diagnostic a permis de mieux appréhender l'ensemble de la « filière déchets ménagers » et d'effectuer un premier constat sur les orientations et objectifs retenus dans le plan en vigueur depuis 2002. Il s'agit désormais de définir un nouveau plan d'élimination des déchets ménagers permettant d'atteindre des objectifs ambitieux en matière d'élimination, de valorisation et de recyclage des déchets ménagers et assimilés.

La révision sera menée en concertation avec les EPCI compétents en matière de gestion des déchets, en partenariat avec l'ADEME, les services de l'Etat, les Chambres consulaires, les associations de protection de l'environnement et de consommateurs. Le plan précisera les dispositions envisagées pour atteindre les nouveaux objectifs d'élimination, de valorisation et de recyclage des déchets ménagers (installations nécessaires) et comportera une évaluation de son impact environnemental.

Un observatoire départemental de la gestion des déchets ménagers et assimilés sera mis en place pour réaliser un suivi continu de la mise en œuvre du plan, pour recueillir les données émanant des EPCI, pour réaliser un travail de veille sur les avancées législatives et réglementaires et pour mener des actions soutenues d'information, de sensibilisation, et de communication, notamment sur la prévention des déchets.

Pilotage de l'action

- 6^{ème} Commission (Environnement et Développement Durable)
- Direction de l'aménagement foncier et du développement durable

Direction(s) Partenaire(s)

- Maisons du Département Développement Local

Partenaire(s)

- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents

Etat d'avancement

Action déjà engagée

Indicateurs pour l'évaluation

- Effectivité de la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers
- Evolution des taux de recyclage, valorisation et élimination des déchets ménagers par catégories

Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 3 : Valoriser et ménager les ressources



Prévenir la précarité énergétique des ménages en difficulté

Action 14

Sensibiliser les bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement aux économies d'énergies

↳ Description



Le cadre législatif et réglementaire tend à orienter les compétences des conseils généraux vers un traitement curatif des difficultés énergétiques rencontrées dans les ménages fragilisés. Néanmoins, compte tenu des perspectives énergétiques, le Conseil Général pressent le grand intérêt qu'il y a à intervenir en matière de prévention de la précarité énergétique.

Cette démarche à amplifier s'appuie d'ores et déjà sur des actions collectives, initiées par le Conseil Général et inscrites dans le Plan Départemental d'Action en faveur du Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Ces actions, organisées par les travailleurs sociaux du Conseil Général, mais aussi par des prestataires, avec la participation des fournisseurs d'électricité, prennent la forme de groupes de travail de sensibilisation aux économies d'énergie à destination des bénéficiaires de ce fonds de solidarité.

L'objectif est de sensibiliser aux comportements économes en énergie pour prévenir la précarité de ménages déjà fragilisés, et ainsi d'éviter un recours récurrent au fonds de solidarité logement, volet énergie, eau, téléphone.

➤ Pilotage de l'action

- 2^{ème} Commission (Affaires sociales et familiales, Santé et Logement)
- Direction du développement social

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Maisons du Département Solidarité

➤ Partenaire(s)

- Bailleurs sociaux
- Fournisseurs d'électricité
- Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais

➤ Etat d'avancement

Action déjà engagée

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Evolution du taux de récurrence des ménages ayant eu recours au fonds de solidarité
- Evolution du montant total du volet énergie eau, téléphone, du FSL

➤ Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources
- **7** : Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Prévenir la précarité énergétique des ménages en difficulté

Action 15

Prendre en compte la performance énergétique des logements dans la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action en faveur du Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)

↳ Description



Le comportement des usagers revêt un caractère majeur dans la maîtrise des consommations énergétiques d'un logement. Néanmoins, la qualité du bâti, ses performances thermiques jouent un rôle tout aussi important pour prévenir la précarité de ménages déjà fragilisés.

Le Conseil Général cherche à développer des actions visant à mieux articuler les propositions de relogement avec les besoins des ménages. Dans le cadre des propositions de relogement, il s'agit désormais non seulement de prendre en compte le montant du loyer mais aussi de s'intéresser aux charges (prise en compte du diagnostic de performance énergétique), générées notamment par les consommations énergétiques.

Des réflexions sont en cours pour faire du Conseil Général du Pas-de-Calais un partenaire incitateur en matière de travaux d'amélioration thermique de logements sociaux existants. Cela pourrait prendre forme par la création d'un fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie.

D'autres réflexions en cours intègrent la dimension de l'insertion de personnels bénéficiaires de minimas sociaux. Le Conseil Général pourrait ainsi intervenir en soutien financier de travaux d'amélioration thermique réalisés en auto-réhabilitation par des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), occupant leur logement.

➤ Pilotage de l'action

- 2^{ème} Commission (Affaires sociales et familiales, Santé et Logement)
- Direction du développement social

➤ Partenaire(s)

- Bailleurs sociaux
- Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Effectivité de la création du fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie
- Effectivité de la création du programme d'auto-réhabilitation thermique des logements par des occupants bénéficiaires de minimas sociaux

➤ Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **2** : Permettre à tous de participer à la création de richesses
- **3** : Valoriser et ménager les ressources
- **7** : Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Relever le défi de l'énergie

Action 16

Développer les énergies renouvelables dans les bâtiments du Conseil Général

↳ Description

Conscient des perspectives annoncées concernant les gisements d'hydrocarbures, le Conseil Général du Pas-de-Calais souhaite progressivement développer l'installation d'équipements de chauffage recourant aux énergies renouvelables.

Une phase expérimentale a été lancée avec la restructuration du Château d'Hardelot, à Condette. Cette restructuration complète intègre une chaufferie bois à plaquettes (production locale des plaquettes), la production solaire de l'eau chaude sanitaire et une installation photovoltaïque pour la production d'électricité.

Durant le second semestre 2008, l'installation d'un chauffe-eau solaire est programmée sur quelques collèges du Pas-de-Calais. L'installation de dispositifs solaires thermiques ou photovoltaïques sera favorisée dans le cadre du référentiel de qualité énergétique et environnementale des bâtiments (QEEB) du Conseil Général, ou encore dans le cadre des audits énergétiques réalisés sur les bâtiments énergétivores.

Cependant, reprenant à son compte le principe communément admis selon lequel l'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas, le Conseil Général souhaite promouvoir l'idée d'une utilisation rationnelle de l'énergie, qui doit être prioritaire par rapport à l'utilisation des énergies renouvelables (Cf. action 17).

➤ Pilotage de l'action

- 3^{ème} Commission (Education, Culture, Jeunesse et Sports)
- 7^{ème} Commission (Finances, Administration Générale et Prospective)
- Direction de l'Architecture et des Grands travaux

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Mission Energies Renouvelables
- Direction du Patrimoine

➤ Etat d'avancement

Action engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Surface de capteurs solaires (thermiques ou photovoltaïques) installée annuellement
- Nombre d'installations de chauffage remplacées par des installations recourant aux énergies renouvelables

➤ Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources



Relever le défi de l'énergie

Action 17

Réaliser un audit énergétique des collèges et définir un programme d'amélioration thermique

↳ Description

Le Conseil Général assure la construction, la rénovation, l'extension et l'entretien d'un parc de 126 collèges. Ce parc de bâtiments représente un enjeu important en matière de maîtrise de la consommation d'énergie.



Selon l'esprit pratique qui préside à la mise en œuvre de son Agenda 21, le Conseil Général a décidé de prioriser son intervention en 2008, sur les 10 collèges les plus énergétivores. En fonction des résultats des études menées sur ces 10 collèges, des travaux de réhabilitation pouvant engager des investissements importants seront réalisés. Priorité sera donnée aux opérations ayant le meilleur temps de retour sur investissement et apportant la meilleure contribution en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



➤ Pilotage de l'action

- 3^{ème} Commission (Education, Culture, Jeunesse et Sports)
- 4^{ème} Commission (Infrastructures et Transports)
- Direction de l'Architecture et des Grands Travaux Départementaux

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Direction de l'Education et des Collèges

➤ Etat d'avancement

Action engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Evolution de la consommation énergétique des 10 collèges les plus énergétivores
- Consommation énergétique annuelle par bâtiment

➤ Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources

Relever le défi de l'énergie

Action 18

Maîtriser la demande en énergie dans les bâtiments du Conseil Général

↳ **Description**



Le Conseil Général s'engage pour un programme de maîtrise de l'énergie dans ses propres bâtiments visant les deux principaux postes de consommation énergétique : chauffage-rafraîchissement et éclairage.

Au-delà des actions exemplaires pouvant être mises en place rapidement (remplacement des lampadaires halogènes, dispositifs de coupure automatique...) et apportant une réduction significative de la consommation énergétique, cela pourrait prendre la forme d'un diagnostic énergétique du parc de bâtiments du Conseil Général, assorti d'un programme hiérarchisé de maîtrise de l'énergie et d'amélioration énergétique des bâtiments.

➤ **Pilotage de l'action**

- 7^{ème} Commission (Finances, Administration Générale et Prospective)
- Direction du patrimoine

➤ **Partenaire(s)**

- Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais

➤ **Etat d'avancement**

Action engagée en 2008

➤ **Indicateurs pour l'évaluation**

- Mesures mises en œuvre pour la maîtrise de la demande en énergie
- Evolution de la consommation énergétique des bâtiments du Conseil Général

➤ **Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental**

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources



Relever le défi de l'énergie

Action 19

Développer un partenariat avec la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais

↳ Description

Une réflexion est engagée pour développer les conditions d'une collaboration avec la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais afin qu'elle accompagne le Conseil Général sur ses actions de maîtrise de la demande en énergie, tant sur le plan des bâtiments départementaux (Cf. actions 16-17-18) que dans le champ de l'action sociale (population en difficulté recourant au Fonds de Solidarité Logement (Cf. action 14).

La fédération départementale d'énergie (FDE 62), missionnée pour apporter une aide en ingénierie, s'attache également à développer des actions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie dans les communes du Pas-de-Calais. Cela consiste, par exemple, à développer des actions d'économies d'énergie en matière d'éclairage public avec les communes. La FDE 62 pourrait bien être le partenaire du Conseil Général pour faciliter le partage d'objectifs de maîtrise de l'énergie dans les contrats développés avec les intercommunalités.

➤ Pilotage de l'action

- 6^{ème} Commission (Environnement et Développement Durable)
- Mission d'Ingénierie et d'Appui Départementale (MIAD)

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Direction de l'Architecture et des Grands Travaux Départementaux
- Direction du Développement Social
- Direction du Patrimoine

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Nombre d'actions de maîtrise de la demande en énergie développées en partenariat avec la Fédération d'Énergie du Pas-de-Calais

➤ Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources



Promouvoir et construire des bâtiments performants pour l'homme et l'environnement

Action 20

Mettre en œuvre un référentiel de qualité énergétique et environnementale du bâtiment (QEEB)

↳ **Description**



Afin de construire des bâtiments performants pour l'homme et l'environnement, le Conseil Général a bâti son propre référentiel de qualité énergétique et environnementale du bâtiment (QEEB), en concertation avec les gestionnaires des bâtiments, les architectes, les bureaux d'études, les techniciens de maintenance (direction des services territoriaux entretien et maintenance), et les conducteurs d'opération (maîtres d'œuvre).

Il s'agissait d'élaborer une méthode pratique, applicable par l'ensemble des acteurs du bâtiment (en particulier les maîtres d'œuvre), pour assurer la conception bioclimatique des constructions (confort thermique), l'utilisation d'éco-techniques, ou encore l'installation de systèmes énergétiques performants (chaudières haut-rendement, solaire thermique et photovoltaïque, ventilation mécanique contrôlée à double flux à haut-rendement...).

Ce référentiel est utilisé depuis le début de l'année 2008 pour les projets de construction, d'extension ou de réhabilitation des collèges, mais servira également de référence pour la construction des bâtiments du Conseil Général (Maisons du Département, Centres d'entretien routiers...). L'objectif est de dépasser les performances exigées par la réglementation thermique 2010 pour les bâtiments neufs, mais aussi d'aller au-delà des réglementations thermiques qui pourraient s'appliquer au parc existant.

Enfin, parce que le comportement des usagers dans les bâtiments revêt un caractère d'importance dans la maîtrise des consommations énergétiques, cette action s'accompagnera d'un programme de sensibilisation (Cf. action 31).

➤ **Pilotage de l'action**

- 3^{ème} Commission (Education, Culture, Jeunesse et Sports)
- 7^{ème} Commission (Finances, Administration Générale et Prospective)
- Direction de l'architecture et des grands travaux

➤ **Direction(s) Partenaire(s)**

- Direction des Services territoriaux entretien et maintenance,
- Maisons du Département Infrastructures

➤ **Etat d'avancement**

Action engagée en 2008

➤ **Indicateurs pour l'évaluation**

- Consommation énergétique annuelle du parc de bâtiments départementaux
- Consommation énergétique annuelle par bâtiment
- Nombre de programmes de sensibilisation menés par an

➤ **Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental**

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources

Promouvoir et construire des bâtiments performants pour l'homme et l'environnement

Action 21

Analyser le cycle de vie des matériaux utilisés dans les constructions du Conseil Général pour généraliser le raisonnement en coût global

↳ **Description**



Une étude est engagée au Conseil Général du Pas-de-Calais pour recenser les matériaux mis en œuvre dans les bâtiments par les constructeurs. Cela vise à établir une base de données des matériaux, renseignant sur leur cycle de vie et leur contenu en énergie grise.

Ce diagnostic permettra de favoriser les matériaux présentant le meilleur écobilan et devrait permettre, à terme, de généraliser le raisonnement en coût global d'un bâtiment.

L'idée sous-jacente est que l'intégration sur une même période des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement d'un bâtiment permet de montrer que le surinvestissement lié à la conception bioclimatique est amorti par les économies de fonctionnement qui en résultent.

➤ **Pilotage de l'action**

- 3^{ème} Commission (Education, Culture, Jeunesse et Sports)
- 7^{ème} Commission (Finances, Administration Générale et Prospective)
- Direction de l'architecture et des grands travaux

➤ **Direction(s) Partenaire(s)**

- Direction du Patrimoine

➤ **Etat d'avancement**

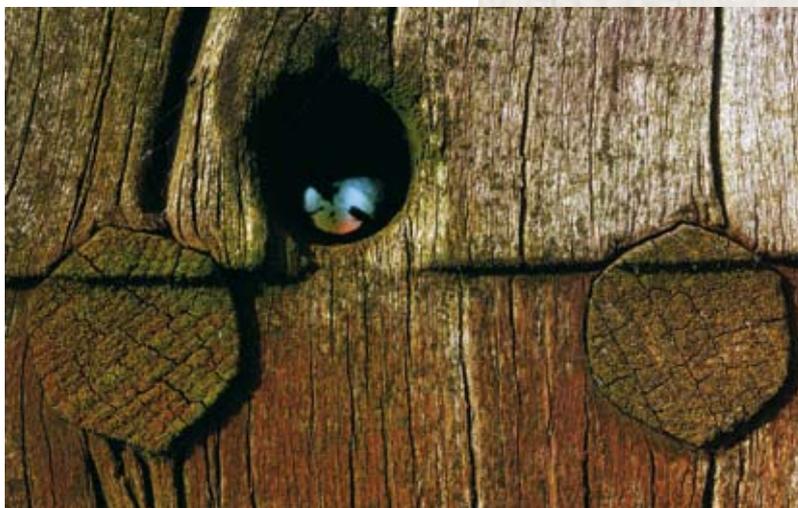
Réflexion engagée en 2008

➤ **Indicateurs pour l'évaluation**

- Etat de réalisation du diagnostic des matériaux

➤ **Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental**

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources



Promouvoir et construire des bâtiments performants pour l'homme et l'environnement

Action 22

Expérimenter la construction de bâtiments exemplaires en matière d'utilisation des techniques de conception bioclimatique

↳ Description

La mise en œuvre du raisonnement en coût global prendra la forme d'expérimentations de construction de bâtiments exemplaires en matière d'utilisation des techniques de conception bioclimatique. En matière de performances énergétiques, le Conseil Général se propose d'atteindre le standard de la « basse énergie ».

Ces expérimentations prendront en compte le cycle de vie des matériaux utilisés dans la construction (énergie grise des matériaux). Cela pourrait dans un premier temps concerner les bâtiments neufs à réaliser pour le fonctionnement du Conseil Général (Maison des territoires, Centre d'entretien routier...), avec l'objectif d'une expérimentation sur la construction d'un collège.

Le Conseil Général entend ainsi être pilote pour sensibiliser les acteurs du bâtiment à la nécessaire évolution des techniques constructives, tant en réhabilitation qu'en construction neuve.

➤ Pilotage de l'action

- 3^{ème} Commission (Education, Culture, Jeunesse et Sports)
- 7^{ème} Commission (Finances, Administration Générale et Prospective)
- Direction de l'architecture et des grands travaux

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Maisons du Département Infrastructures

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Nombre d'expérimentations menées
- Résultats des expérimentations (investissement, coût d'exploitation du bâtiment...)

➤ Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 3 : Valoriser et ménager les ressources



Lutter contre le changement climatique

Action 23

Contribuer à la mise en œuvre du Plan climat régional

↳ Description

A l'initiative du Conseil Régional, les deux Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, l'Etat (DRIREN) et l'ADEME ont décidé de travailler ensemble pour la construction du Plan Climat Régional Nord-Pas-de-Calais. Il s'agit de la déclinaison territoriale de la Stratégie Nationale de Développement Durable, celle-ci définissant les orientations devant permettre à la France de tenir l'objectif fixé par le protocole de Kyoto d'ici à 2010, et de préparer à l'objectif plus ambitieux du Facteur 4 (Division par 4 des émissions de GES d'ici à 2050).

La mise en œuvre du Plan climat Nord-Pas-de-Calais s'appuie en premier lieu sur un inventaire et sur une mise en commun des réalisations des cinq partenaires en matière de lutte contre le changement climatique. Il repose en second lieu sur l'organisation de groupes de réflexion destinés aux acteurs régionaux, permettant d'apporter des réponses à six problématiques identifiées comme prioritaires pour les actions à construire :

- Economies d'énergie dans le bâtiment, les transports, l'urbanisme et l'aménagement du territoire,
- Changements de comportement et consommation responsable,
- Exemplarité des partenaires institutionnels,
- Recherche exploratoire et innovation,
- Subsidiarité avec les Plans climats territoriaux,
- Prospective et adaptation.

➤ Pilotage de l'action

- 6^{ème} Commission (Environnement et Développement Durable)
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable
- Mission Agenda 21

➤ Partenaire(s)

- Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
- Conseil Général du Nord
- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

➤ Etat d'avancement

Action engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat d'avancement du Plan Climat Régional
- Nombre d'actions menées en commun pour la réduction des émissions de GES

➤ Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources
- **6** : Accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales

Soutenir la filière apicole et sensibiliser à la nécessaire préservation de l'abeille

Action 24

Soutenir la filière apicole

↳ **Description**



Le Conseil Général apporte son soutien financier à divers organismes structurants de la filière apicole en Pas-de-Calais. En 2008, il soutient la Fédération apicole du Pas-de-Calais, association de défense et de promotion de l'abeille qui regroupe les syndicats apicoles. Il aide également le Groupement de défense sanitaire des abeilles du Pas-de-Calais, chargé de vulgariser les connaissances sanitaires apicoles, de contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des abeilles, et de lutter contre la mortalité des abeilles. Il apporte également sa contribution financière au Centre apicole régional Nord-Pas-de-Calais (Association régionale de développement apicole du Nord-Pas-de-Calais) qui assure des missions d'animation, d'enseignement, de recherche, de promotion des produits de la ruche, et participe à l'élevage et la sélection de l'abeille noire régionale.

D'autres actions menées dans le cadre de l'Agenda 21 (Cf. actions 51-52) visant à supprimer l'utilisation des pesticides, à favoriser la flore locale par réduction du fauchage, ou encore à favoriser le boisement (plantations d'arbres et arbustes mellifères) contribuent à créer des conditions favorables à la préservation des abeilles et donc au maintien de la filière apicole. En lien avec ces actions, le Conseil Général entend développer une opération de sensibilisation sur l'avenir des abeilles.

➤ **Pilotage de l'action**

- 5^{ème} Commission (Agriculture et Ruralité)
- Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Economique

➤ **Etat d'avancement**

Action déjà engagée

➤ **Indicateurs pour l'évaluation**

- Evolution de l'effectif départemental des apiculteurs

➤ **Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental**

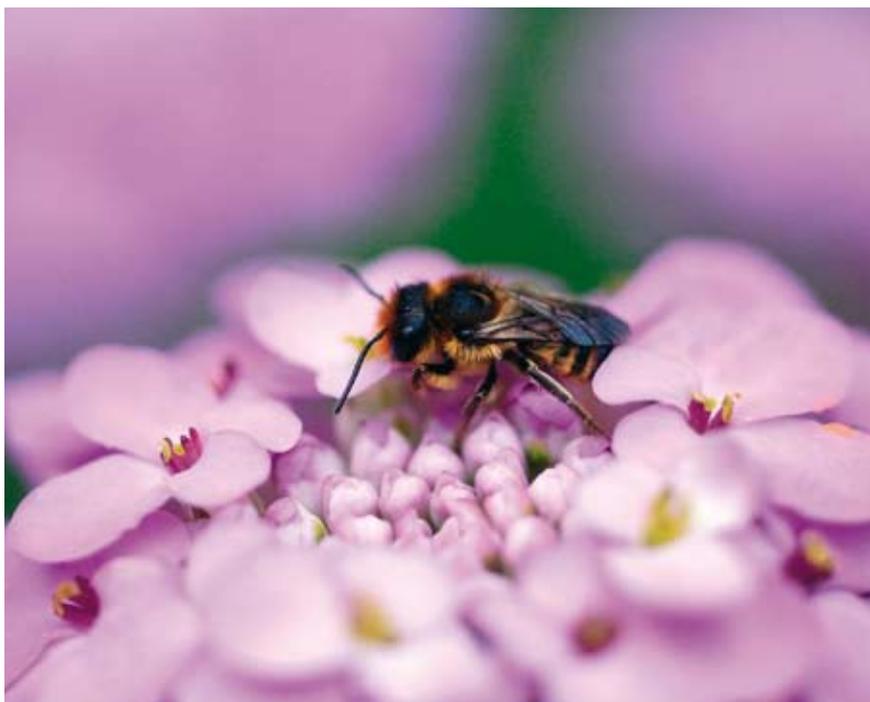
- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **2** : Permettre à tous de participer à la création de richesses
- **3** : Valoriser et ménager les ressources

Soutenir la filière apicole et sensibiliser à la nécessaire préservation de l'abeille

Action 25

Participer à l'opération nationale « l'abeille, sentinelle de l'environnement »

↳ **Description**



Le Conseil Général du Pas-de-Calais se propose d'accueillir en Pas-de-Calais le projet « l'abeille, sentinelle de l'environnement » développé par l'Union Nationale de l'Apiculture Française. Ce projet repose sur l'accueil d'un rucher et sur la signature de la charte « l'abeille, sentinelle de l'environnement ».

Au-delà de l'accueil symbolique d'un rucher sur une des propriétés du Conseil Général, ce projet interpelle non seulement sur l'avenir de l'abeille mais également sur des problématiques globales abordées dans le cadre de l'Agenda 21 : sauvegarde de la biodiversité et de l'environnement, évolution vers une agriculture durable, rapport ville-campagne et relation de l'homme à la nature.

➤ **Pilotage de l'action**

- 6^{ème} Commission (Environnement et Développement Durable)
- Direction de la Communication

➤ **Direction(s) Partenaire(s)**

- Mission Agenda 21
- Eden 62

➤ **Etat d'avancement**

Réflexion engagée en 2008

➤ **Indicateurs pour l'évaluation**

- Nombre de pots de miel récoltés

➤ **Contribution de l'action aux 7 orientations du Projet Stratégique Départemental**

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager les ressources

Renforcer la sensibilisation des collégiens

Action 26

Développer des démarches Agenda 21 dans les collèges

↳ Description

Le Conseil Général souhaite multiplier les actions éducatives à destination des collégiens sur le thème du développement durable. Déjà partenaire des collèges dans le cadre de l'intervention d'Eden 62 pour l'animation des clubs Eden, il s'agit désormais d'inviter les collèges à développer des projets d'établissements intégrant les objectifs du développement durable.

Cette action pourrait prendre la forme de démarches Agendas 21 dans les collèges. La sensibilisation des collégiens et de la communauté éducative aux enjeux du développement durable, l'éco-gestion de l'établissement d'enseignement, la qualité de l'alimentation dans la restauration scolaire, les qualités énergétiques et environnementales des bâtiments d'enseignement, voire l'éco-mobilité scolaire constituent autant de chantiers que le Conseil Général entend favoriser. Un groupe de travail sera d'abord mis en place pour envisager la méthode à adopter.



➤ Pilotage de l'action

- 3^{ème} Commission (éducation, culture, jeunesse et sports)
- Direction de l'Education et des Collèges

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable

➤ Partenaire(s)

- Etablissements publics locaux

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat d'avancement de la réflexion menée pour la mise en œuvre de démarches Agenda 21 dans les collèges
- Nombre de démarches Agenda 21 en projet dans les collèges

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **3** : Valoriser et ménager des ressources

Favoriser la qualité de l'alimentation et l'activité physique des collégiens du Pas-de-Calais

Action 27

Introduire la saisonnalité et la qualité biologique des aliments dans les restaurations collectives des collèves

→ Description



Conscient de la contribution de l'agriculture biologique et locale aux logiques du développement durable, tant sur le plan agronomique (qualité biologique des sols, réduction des intrants), qu'en matière d'émissions de gaz à effet de serre (réduction des émissions), ou encore de qualité sanitaire des aliments (absence de résidus de pesticides, teneur en vitamines et minéraux), le Conseil Général travaille à l'introduction progressive des aliments issus de l'agriculture biologique dans les restaurations collectives.

Il débute à partir du deuxième trimestre 2008 une expérimentation concernant les restaurations scolaires de six collèges, soit un collège par territoire du département, sur un total de 126 établissements.

La Mission restauration, créée en toute fin d'année 2007 au sein de la Direction de l'Education et des Collèges du Conseil Général, apporte son expertise aux groupements d'achat des collèges pour l'introduction des produits issus de l'agriculture biologique (fruits et légumes et produits laitiers, dans un premier temps) dans les achats des restaurations scolaires.

Un partenariat déjà engagé avec les structures de promotion de l'Agriculture biologique (Association A PRO BIO) contribue aux liens entre cette initiative et la filière de production. Cette association assurera en partie l'information et la sensibilisation des chefs de cuisine des « établissements pilotes » de cette expérimentation.

Au-delà de l'expérimentation, l'objectif est de propager cette démarche dans les nombreux autres collèges du département. A cette fin, le plan collèges qui sera soumis à l'examen de l'assemblée départementale en juin 2008 fixera des objectifs de qualité à la restauration scolaire et proposera une charte du « bien manger dans les collèges du Pas-de-Calais ».

A terme, la restauration administrative du Conseil Général, mais aussi les restaurations collectives des établissements pour personnes âgées et pour personnes handicapées, ou encore les établissements d'accueil pour enfants pourraient bénéficier de ce retour d'expérience.

➤ Pilotage de l'action

- 3ème Commission (éducation, culture, jeunesse et sports)
- Direction de l'Education et des Collèges

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Direction des personnes âgées, handicapées et de la santé.
- Laboratoire Départemental d'Analyses

➤ Partenaire(s) :

- Etablissements Publics Locaux d'Enseignement
- Association A PRO BIO

➤ Etat d'avancement

Réflexion engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Volume annuel d'achat de produits de saison, ou locaux, ou issus de l'agriculture biologique dans les collèges expérimentaux

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 2 : Permettre à tous de participer à la création de richesses
- 3 : Valoriser et ménager des ressources



Favoriser la qualité de l'alimentation et l'activité physique des collégiens du Pas-de-Calais

Action 28

Promouvoir l'alimentation et l'activité physique comme facteurs de préservation du capital santé auprès des collégiens

↳ Description



Au travers de programmes de prévention, le Conseil Général souhaite privilégier l'éducation pour la santé auprès des collégiens du Pas-de-Calais, notamment dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique. Cela vise à mettre en œuvre des actions de prévention en matière d'alimentation et d'activité physique dans les projets d'établissement et dans les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté des Collèges.

A cette fin, le Conseil Général a édité un guide pratique à destination des porteurs de projet dans les collèges du Pas-de-Calais.

➤ Pilotage de l'action

- 2^{ème} Commission (affaires sociales et familiales, santé et logement)
- 3^{ème} Commission (éducation, culture, jeunesse et sports)
- Service départemental de santé

➤ Direction(s) Partenaire(s)

- Maisons du Département Solidarité
- Direction de l'éducation et des collèges

➤ Etat d'avancement

Action déjà engagée

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Nombre de projets menés dans les collèges

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- **1** : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- **2** : Permettre à tous de participer à la création de richesse
- **4** : Œuvrer à l'épanouissement et à l'émancipation de tous par la culture et le sport

Conjuguer développement durable et organisation d'événements sportifs et culturels

Action 29

Favoriser le développement maîtrisé des sports de nature

↳ Description

Le Pas-de-Calais a décidé de s'orienter vers un développement maîtrisé des sports de nature en élaborant son Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). Ce plan départemental consiste en une sélection des sites de pratique sportive de pleine nature et vise à en assurer la protection.

La CDESI (Commission des Espaces Sites et Itinéraires) sera instituée pour élaborer le Plan Départemental, pour proposer des conventions d'utilisation des sites sélectionnés et pour formuler son avis sur la modification du plan ou sur d'éventuelles modifications des sites.

Les éventuels aménagements nécessaires à la valorisation sportive des sites peuvent être réalisés en mobilisant les fonds collectés au titre de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles.

Le Conseil Général du Pas-de-Calais a réalisé un pré-diagnostic selon trois enjeux : environnement, tourisme, sports de nature. Il travaille en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif pour la définition des activités de pleine nature. En outre, la consultation des acteurs des activités de pleine nature (fédération d'usagers) participe de l'élaboration concertée du Plan.

Par ailleurs, le co-pilotage de l'action par le Service des Espaces Naturels et par la Direction des sports traduit la volonté de concilier la valorisation des sites par la pratique sportive et le maintien de l'équilibre écologique des sites.

Dans le cadre de l'Agenda 21, il s'agit également de croiser l'élaboration du PDESI avec les politiques départementales liées au handicap, au scolaire, ou au social. La CDESI travaillera sur l'opportunité d'une labellisation des sites identifiés, sur leur éventuelle mise en réseau, sur leur utilisation comme support de sensibilisation des publics à l'environnement, et visera à ériger le PDESI comme outil de développement maîtrisé des sports de nature.

➤ Pilotage de l'action

- 3^{ème} Commission (éducation, culture, jeunesse et sports)
- 6^{ème} Commission (environnement et développement durable)
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable (Service des Espaces Naturels)
- Direction des sports

➤ Partenaire(s)

- Comité Départemental Olympique et Sportif

➤ Etat d'avancement

Action engagée en 2008

➤ Indicateurs pour l'évaluation

- Etat d'avancement de l'élaboration du PDESI

➤ Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 3 : Valoriser et ménager les ressources
- 4 : Œuvrer à l'épanouissement et à l'émancipation de tous par la culture et le sport

